

Mouvement, Direction d'école, Congé de Formation Professionnelle

GRUPE DE TRAVAIL DU 30 NOVEMBRE 2020

COMPTE-RENDU DE MANDAT DES REPRÉSENTANTS FO

Un Groupe de Travail (GT) du Comité Technique Spécial Départemental a été convoqué lundi 30 novembre par la Direction Académique avec **3 points à l'ordre du jour** :

- **Congé de Formation Professionnelle**
- **Bilan du mouvement interdépartemental**
- **Organisation du groupe de travail départemental Directeurs d'école**

Relevons tout d'abord que l'ordre du jour de ce GT CTSD ne concernait que le 1^{er} degré. Pourquoi donc convoquer un GT CTSD et non un GT Commission Administrative Paritaire Départementale (CAPD) réunissant les représentants des enseignants du 1^{er} degré exclusivement ? !

A 14h, le Secrétaire Général a ouvert la « réunion », organisée en visioconférence, en annonçant qu'elle devait se terminer à 15h30. Seuls les représentants FO ont dénoncé cette annonce visant manifestement à **réduire le temps de parole des représentants des personnels**. Si l'Administration avait des impondérables, elle n'avait qu'à l'organiser un autre jour ! Finalement, la réunion est allée au-delà de l'horaire annoncé.

Concernant le CFP

« Congé de Formation Professionnelle »

Les représentants FO ont fait reculer l'Administration sur sa proposition d'un nouveau barème pour le départ en CFP.

Rappelons que, dans notre département, le barème pour partir en CFP est **exclusivement l'ancienneté de la demande** (avec l'ancienneté générale de service pour départager les collègues ex æquo puis éventuellement l'âge).

Le Secrétaire Général a proposé **un nouveau barème** qui intégrerait, outre l'ancienneté de la demande, un critère de « **pertinence de la demande basée sur 4 critères : prévention d'une inaptitude, perfectionnement des pratiques d'enseignement, réorientation professionnelle et convenance personnelle** », plus un « **système de points selon la pyramide des âges** » qui créerait une **discrimination** à l'encontre des collègues les plus anciens... comme les plus jeunes !

Le Secrétaire Général a justifié ce choix car, pour lui, le « **CFP est un outil RH** » (Ressources Humaines) et que pour « **les personnels en difficulté, c'est une réponse que l'on peut apporter à ces collègues** ».

Les représentants FO ont clairement rappelé que le Congé de Formation Professionnelle (CFP) est **un droit** pour **tous** les collègues, qu'il existe d'autres dispositifs à mettre en œuvre pour les personnels ayant des problèmes de santé, notamment en abondant le nombre de **postes adaptés**.

La FSU et l'UNSA ont rejoint FO sur ce point.

Pour FO, les 4 critères avancés concernant la « **pertinence de la demande** » sont inacceptables ! La circulaire relative au CFP indique clairement que « **le CFP est choisi par un fonctionnaire en vue de sa formation professionnelle** ». Ce n'est en aucun cas un outil de gestion des collègues en difficulté.

Les représentants FO ont indiqué qu'un **changement de barème lèserait des collègues** qui espèrent obtenir le CFP cette année ou l'année prochaine après 8 années d'attente...

Relevons par ailleurs que le CFP relève toujours de la CAPD, pour le classement des candidatures et non d'un Groupe de Travail... qui plus est CTSD ! Encore une illustration de la volonté du ministère de **détruire les CAPD pour faire disparaître tout contrôle par des élus du personnel** !

Le Secrétaire Général a conclu qu'il prenait acte des interventions des organisations syndicales et « **qu'on en restait là** ».

Concernant

le bilan du mouvement départemental, qu'a à cacher l'Administration ?

Pour FO, le bilan du mouvement 2020, c'est le **dessaisissement des CAPD et des élus du personnel** de toutes les opérations de mutation. **Aucun document** pour ce mouvement 2020, **aucune réunion, ni de CAPD, ni de groupes de travail**.

Le gouvernement, son ministre, ses recteurs et DASEN ont **interdit toute vérification des opérations**.

Les représentants FO ont demandé au Secrétaire Général : qu'a à cacher l'Administration ?

suite p. 2

Pour être informé, pour être défendu, pour revendiquer, SYNDIQUEZ-VOUS !

Le Secrétaire Général a répondu qu'il se conformait à la **Loi de transformation de la Fonction Publique**.

Pour FO, le dessaisissement des CAPD en matière de mutation est évidemment inacceptable et FO va poursuivre et amplifier le combat jusqu'au rétablissement des prérogatives de la CAPD et des élus du personnel !

Les représentants FO ont rappelé que le protocole **Parcours Professionnel, Carrière et Rémunération** (PPCR) que FO n'a pas signé, a ouvert la voie à la destruction engagée des Commissions Administratives Paritaires.

Mouvement phase principale

L'incroyable annonce : des interventions MANUELLES de l'Administration sur le vœu 1 de certains postulants pour leur ajouter un point au barème !

Pour la première fois, en 2020, saisir le même vœu précis (École) en rang 1 octroyait 1 point de bonification du barème. Malgré la règle précise dans la Note de Service, l'Administration nous informe que des corrections manuelles ont été faites pour certains personnels qui avaient saisi un vœu « commune » et non un vœu précis afin qu'ils bénéficient de cette bonification (alors qu'ils n'y avaient pas droit !). L'Administration affirme que c'est « *dans l'intérêt des personnels* »...

Pour FO, le fait d'intervenir manuellement pour modifier certains vœux 1, **après fermeture du serveur**, pose problème. Ces corrections manuelles entachent le mouvement d'irrégularités et **lèsent les collègues qui avaient respecté la règle**.



C'est un exemple flagrant de **ce que permet le dessaisissement des CAPD** : des interventions manuelles sans aucun contrôle des élus du personnel !

Attribution de postes aux collègues restés Sans Affectation à l'issue de la phase principale du mouvement : NON RESPECT DU BARÈME !

Les représentants FO ont dénoncé **les conditions dans lesquelles les postes ont été attribués** aux collègues restés Sans Affectation à l'issue de la première phase du mouvement : ces collègues devaient être convoqués individuellement, **théoriquement dans l'ordre du barème**. Or, des collègues se trouvant dans la salle d'attente et discutant entre eux ont constaté qu'ils n'étaient **pas tous convoqués dans l'ordre du barème**.

FO a aussi relevé et dénoncé **l'absence d'information** dans la Note de Service **sur le barème utilisé à cette phase**.

L'Administration répond qu'il y a eu « *un problème d'arrondissement des barèmes* » et que cela a été « *corrigé très vite* » et que « *seuls quelques collègues ont été convoqués dans un ordre ne respectant pas le barème* ».

Pour FO, **quel que soit le nombre de ces « quelques collègues », ils ont été LÉSÉS**. L'Administration ajoute que le barème utilisé est le barème simple constitué de l'AGS et des points enfants.

L'égalité d'accès à tous les postes bafouée !

Les représentants FO ont par ailleurs relevé et dénoncé qu'au moins un poste est apparu dans la matinée **sans avoir été listé dans les postes accessibles**. Donc tous les collègues reçus en début de matinée, c'est-à-dire les plus gros barèmes, n'ont pas eu accès à ce poste. Ils ont donc été **LÉSÉS**.

Pour FO, c'est une **flagrante entorse aux affectations au barème, à l'égalité de traitement entre tous les postulants**.

L'Administration a refusé de reconnaître l'apparition d'au moins un poste en cours de matinée !

FO a dénoncé ces modalités opaques d'affectation où chaque postulant est convoqué individuellement pour choisir un des postes proposés, en lieu et place de la saisie informatique sur un logiciel local **avec tous les postes affichés, donc offerts à tous**, avec des vœux précis et un barème basé sur l'Ancienneté Générale de Service (AGS), avec consultation des élus CAPD pour veiller au bon déroulement des opérations, en premier lieu au respect des règles.

Des bonifications attribuées (ou non !) sans autre explication qu'une lettre impersonnelle !

Chaque année, un Groupe de Travail CAPD était convoqué, permettant aux élus du personnel de contrôler l'attribution ou le refus de bonifications. Cette année, ce GT n'a pas eu lieu ! **L'opacité d'octroi ou non de bonifications**, a été confirmée par les réponses lapidaires et impersonnelles apportées aux collègues qui ont écrit suite à un refus de bonification.

Postes à profil : des nominations hors barème au bon vouloir de l'Administration

Cette année, il y a eu 146 postes attribués « au profil ». Pour FO, c'est énorme ! A **compétence égale**, il n'est pas normal que des personnels qui ont une Ancienneté Générale de Service supérieure ne soient pas retenus.

Les représentants FO ont dénoncé, une fois encore, ce profilage des postes qui « légalise » le fait du Prince : la hiérarchie peut attribuer des postes en dehors de tout critère objectif ! C'est l'arbitraire !

Le Secrétaire Général a répondu que « *pour lui, le profilage des postes permet aux candidats de bien étudier leur candidature et cela permet une meilleure adéquation au poste* ».

Rappelons que la CAPD étant complètement dessaisie des affectations, il n'est même plus possible de vérifier que l'Administration respecte les critères de « profil » qu'elle établit dans ses appels à candidature ; ainsi un directeur avait été choisi « au profil » pour une très grosse école, les conditions de la fiche de poste n'étant que partiellement réunies alors qu'un autre collègue qui remplissait, lui, tous les critères n'avait pas été retenu.

Sans contrôle par les élus du personnel, l'Administration peut tout se permettre et c'est la raison pour laquelle la loi du 6 août 2019 programme la fin des CAPD.

suite p. 3

Affectation des Titulaires de Secteur : **la reconduction sur les fractions occupées n'est pas mise en œuvre !**

La Note de Service Mouvement 2020 stipulait que « dans un souci de continuité pédagogique et dans la mesure du possible, les TS seront conduits sur les fractions qu'ils occupaient en 2019-2020 ».

Les représentants FO ont dénoncé le **non respect de cette règle**. Les fractions qui auraient dû être redistribuées aux TS et anciens Titulaires Départementaux ont été bloquées pour les PES en dehors de tout contrôle des élus CAPD. Certains regroupements qui auraient pu être reconduits ont été éclatés.

Le Secrétaire Général a répondu qu'il était prioritaire d'avoir des supports pour les PE stagiaires.

FO a répondu que **pour avoir des supports** pour les collègues stagiaires, le Directeur Académique n'avait **qu'à accorder tous les temps partiels demandés !**

Affectations sur L2 et L3 : **des affectations subies !**

Au total, 20 collègues ont été affectés à partir de vœux contraints sur L2 et L3. **Ces affectations sont subies**, non clairement choisies.

Les représentants FO ont dénoncé ces affectations sur des listes de vœux imposées qui provoquent des situations professionnelles et familiales souvent très difficiles (éloignement, fatigue, risques psycho-sociaux...).

Pour FO, quand un personnel obtient un poste selon ses vœux et ses choix, il peut y rester des années parce que cela participe de la qualité de ses conditions de travail ; quand un personnel subit une affectation, il y a de grands risques pour que cela lui pose des problèmes (déplacements longs, garde d'enfants....) qui vont peser sur ses conditions de travail

Les représentants FO ont rappelé qu'ils n'accepteront jamais l'arbitraire administratif et n'accepteront jamais de renoncer aux droits et acquis gagnés par nos aînés !

En conclusion, les représentants FO ont affirmé qu'il était clair que la fin de tout contrôle par les élus du personnel conduisait à **une inégalité de traitement entre les participants**. Ce mouvement montre que c'est **la porte ouverte à tous les « bidouillages »**.

Concernant le mouvement interdépartemental (permutations nationales informatisées)

L'Administration affiche dans son bilan un résultat positif de + 23 enseignants sur le département.

Les représentants FO ont rappelé à l'Administration qu'**à cette rentrée au moins 14 postes vacants** n'étaient pas pourvus, ils ont demandé un état précis de la situation. L'Administration a confirmé que 18 postes sont restés vacants dans le Vaucluse.

Les représentants FO ont donc constatés qu'il y avait donc **un déficit de 18 fonctionnaires**.

Ils ont rappelé que la loi oblige à recruter des fonctionnaires sur des postes vacants et ont dénoncé le recrutement de contractuels non formés, précaires et en CDD de 3 mois, qui ne contribuera pas au bon fonctionnement des écoles.

FO revendique un recrutement massif de Professeurs des Écoles **sous statut**, en **abondant la liste complémentaire académique**.

Le Ministère dans son Bulletin Officiel affirme qu'il mène une politique « visant à favoriser la mobilité des personnels tout en garantissant la continuité du service ».

Les représentants FO ont dénoncé ce bluff : dans les faits, c'est **plus de la moitié des personnels** qui sont **interdits de muter**.

Concernant les Ineat/Exeat qu'a à cacher l'Administration pour ne pas donner d'informations ?

FO a également dénoncé une fois de plus le dessaisissement des élus du personnel. Cette année, les élus CAPD n'ont eu aucun document et il n'y a eu **aucune instance paritaire pour l'examen des ineat/exeat**. Une fois encore, qu'a à cacher l'Administration pour ne pas nous donner d'informations ?

Cette année, il y a 25 entrants sur 60 demandes et 5 sortants sur 15 demandes. Pour FO, ce sont 35 collègues qui n'entrent pas et 10 qui ne sortent pas, c'est à dire 2/3 des collègues qui ne sont pas satisfaits. Derrière les chiffres, ce sont des situations difficiles tant sur le plan personnel que professionnel !

Pour FO, le mouvement interdépartemental doit permettre à nos collègues de suivre leur conjoint ou de le rejoindre, il doit permettre à d'autres de rejoindre un proche gravement malade...Ils ont rappelé à l'Administration qu'**il ne s'agit pas de chiffres mais d'êtres humains** ! Ils ont dénoncé le fait que l'Administration crée des situations insoutenables pour les collègues qui poussent aux démissions ou aux demandes de mise en disponibilité.

Organisation d'un groupe de travail départemental « directeurs d'école »

Pour répondre à la demande du Ministre, l'IEN Adjoint annonce la réunion d'un Groupe de Travail « Directeurs d'école » qui sera présidé par le Directeur Académique, composé des Organisations Syndicales et d'un directeur par circonscription, choisi par son IEN. Il s'agirait, selon l'IENA, d'un groupe de travail en charge de « production de supports d'aides et d'élaboration d'un site d'aides ».

Les représentants FO ont rappelé que **ce qui peut vraiment améliorer les conditions de travail des directeurs, c'est la satisfaction de leurs revendications** : une amélioration des décharges de tous les directeurs, le recrutement d'Aides Administratives sous statut pour chaque école et un réel allègement de leurs tâches.

L'IENA a annoncé la nomination d'un **directeur référent** sur le département dont les missions seront précisées par le Directeur Académique. Ces missions concerneraient le conseil, les ressources, les relations avec les autres directeurs référents des départements de l'Académie.

suite du compte rendu
du GT CTSD

L'EN chargé de ce dossier a aussi indiqué que les nouveaux directeurs n'avaient pas bénéficié des 2 jours de formation comme indiqué par la Circulaire ministérielle du 25 août 2020, celle-ci étant parue après la mise en place du Plan de formation académique.

FO a fait remarquer que la raison principale de ce problème était le manque de remplaçants et a rappelé la nécessité d'un recrutement urgent d'enseignants sous statut, ce qui permettrait aux directeurs de bénéficier de ce 2^{ème} jour de formation d'ici la fin de l'année.

Simon BERTHE
Sophie FARRET-GRAVEZ
Tanguy LANGLET
Mélanie SAÏSSE

Les organisations **FO - CGT Educ'action - FSU - SNCL - Sud Education** « appellent les personnels à poursuivre les mobilisations en cours, à s'engager dans l'action et à préparer une **grève le mardi 26 janvier** pour exiger des créations de postes, une autre politique éducative, le dégel de la valeur du point d'indice couplé à des mesures significatives de revalorisation des salaires et des carrières dans l'éducation. »

« ... le Parlement a adopté un budget qui est loin de traduire l'ambition éducative dont notre pays a besoin. En effet, il ne prend pas la mesure de l'augmentation des effectifs, de la situation sanitaire qui impose particulièrement des mesures pour faire baisser les effectifs d'élèves par classe à court et moyen terme et de l'état de fatigue des personnels, épuisés par des années de dégradation des conditions de travail. Il faut en urgence engager les recrutements nécessaires, notamment en recourant aux listes complémentaires.

Dans le budget 2021, la nécessaire revalorisation des personnels ne trouve qu'une traduction minimale avec 400 millions d'euros prévus. C'est très peu pour les personnels, et de fait l'essentiel des mesures proposées pour 2021 ne concerneront qu'une minorité de personnels.

Les AED et les AESH en particulier ne se voient rien proposer.

Le Grenelle du ministre est inacceptable, d'autant plus qu'il vise à modifier en profondeur le fonctionnement de l'école, les missions et les statuts des enseignant-es.

Les organisations exigent un budget qui renonce aux suppressions d'emplois et engage un rattrapage des pertes salariales subies, grâce à un plan pluriannuel de revalorisation et de création de postes pour répondre à tous les besoins, en commençant par les plus urgents.

Elles demandent la mise en oeuvre d'une autre politique éducative que celle menée jusqu'à présent par le Ministre de l'Éducation Nationale. »

Communiqué national
du 3.12.2020 (Extrait)

66 % de la cotisation est déductible de votre impôt.

Un reçu vous sera adressé pour votre déclaration de revenus.

L'adhésion peut se faire en ligne :

<https://boutique.macotisation.fr/formulaire/SNUDI-FO-Vaucluse/Adhesion-au-SNUDI-FO-vaucluse/YbLYYBdr>

COTISATIONS DE BASE

Les collègues stagiaires (PES) débutent au 1^{er} échelon P.E. Ils sont promus au 2e à la sortie de l'INSPE.

ECHELONS	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Professeurs des Ecoles	80 €			163 €	169 €	173 €	182 €	192 €	203 €	216 €	230 €
P.E. hors classe	203 €	213 €	225 €	240 €	254 €	266 €	270 €				
P.E. classe exceptionnelle	234 €	246 €	257 €	273 €	1er chevron 290 €	2e chevron 301 €	3e chevron 315 €				
								ECHELONS	10	11	
								Instituteurs	172 €	185 €	

MAJORATIONS

Enseignants ASH et PEMF	+ 7 €
PEMF IEN - PEMF CPD	+ 12 €
Chargé d'école	+ 3 €
Directeur 2 - 4 classes	+ 7 €
Directeur 5 - 9 classes	+ 11 €
Directeur 10 classes et plus	+ 14 €

Temps partiel : cotisation au prorata du service effectué (50 %, 75 %, 80 %... de la cotisation)

En disponibilité ou en congé parental : 33 €

AESH : 50 € RETRAITÉ : 75 €

Chèque(s) à l'ordre de « **SNUDI-FO 84** »

Plusieurs versements possibles (10 maximum) prélèvement des chèques aux dates que vous indiquerez.

A retourner à :

**SNUDI-FO B.P. 80010
20 avenue Monclar
84004 AVIGNON cedex 01**

Cotisation de base + Majoration = €

Bulletin d'adhésion

Nom : Prénom :

Temps partiel : oui - non

Corps : Instit. - P.E. - PE Hors classe - PE Classe Exceptionnelle - PES - AESH

Quotité : %

Fonction : Adjoint - Directeur - PEMF - ASH - autre :

Nombre de chèques :

Echelon : Date de passage : Date de naissance :

Ecole - localité : mat/élém/primaire Tél.

Adresse personnelle

Téléphone personnel mobile : Téléphone personnel fixe :

E-mail personnel : déclare adhérer au SNUDI-FO. Date et signature

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le SNUDI FO. Elles sont conservées pendant la durée de votre adhésion plus une période de 3 ans et sont destinées à la direction de la communication de FO conformément à la loi "informatique et libertés", vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier.

L'adhésion vaut pour 1 an à compter de la réception du formulaire.

La syndicalisation s'effectue tout au long de l'année, année scolaire ou année civile indistinctement.